

EXTRAIT des Minutes du Comité du 11 Juin 1819.



LE Comité considérant que l'Etablissement des Sociétés d'Agriculture, dans les différens Comtés, est un des moyens des plus efficaces d'encourager les progrès de l'Agriculture, juge qu'il seroit convenable lorsque l'on fera des distributions de Grains ou Graines, d'en donner à chacune de ces Sociétés, une quantité égale à celle que l'on distribuera dans chaque Paroisse, pour en être disposé par elle de la manière qu'elle jugera à propos.

EN CONSEQUENCE—Résolu qu'à chaque distribution de Grains et Graines, y compris celle ci-dessus mentionnée, il en soit envoyé une quantité double à chacune des dites Sociétés ainsi établies et en correspondance avec cette Société.

Que toutes communications soient adressées à FRANÇOIS XAVIER VAILLANCOURT, Notaire, appointé Sous-Secrétaire, chez Mr. PLANTE', Président de la Société.

Par Ordre du Comité,

BIBLIOTHEQUE
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

Sous-Secrétaire.